

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR LA DEUXIÈME ANNÉE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2012, 2013 et 2014 de la Municipalité de Baie-des-Sables a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2012.

Que pour l'exercice financier 2013 du rôle d'évaluation foncière 2012, 2013 et 2014 de la Municipalité de Baie-des-Sables, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au bureau de la MRC de Matane à l'adresse mentionnée plus bas ainsi que sur le site Internet à www.mrcdematane.qc.ca.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Matane, à l'attention de la directrice générale, Madame Line Ross, au 158, rue Soucy, 2^e étage, Matane (Québec) G4W 2E3.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 28 septembre 2012.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier